

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA**

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia, tenue le 7 avril 2008 sous la présidence de M. Guy Gallant, maire, lesquels étaient présents :

Les conseillers suivants :

J. André Lévesque	Josée-Nancy Pitre
Réginald Desjardins	Patrick Leblanc
Thérèse Richard	Normand Richard

AUSSI PRÉSENTE Mme Lise Pitre, secrétaire-trésorière et directrice générale

049-2008

Délimitation des circonscriptions électorales provinciales au Québec

Considérant que le Directeur général des Élections et des référendums du Québec a déposé un plan de redécoupage de la carte électorale proposant entre autre l'élimination d'un comté en Gaspésie;

Considérant que d'après le plan de redécoupage, l'Ouest de la MRC d'Avignon, comprenant les municipalités de L'Ascension-de-Matapédia, St-François-D'Assise, St-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, St-André-de-Restigouche, Restigouche-Partie-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix, ne serait plus dans le comté de Bonaventure et ferait partie du comté de Matapédia-Métis;

Considérant que selon le plan de la réforme électorale proposée, l'Ouest de la MRC d'Avignon serait considéré comme partie intégrante du Bas-St-Laurent et non plus le la Gaspésie;

Considérant que l'intégrité du territoire gaspésien est menacée par ce découpage purement mathématique;

Considérant qu'en faisant partie de la région du Bas-St-Laurent, nous serions exclus de certains programmes particuliers qui sont applicables à la Gaspésie seulement;

Considérant qu'en faisant partie de la région du Bas-St-Laurent, le secteur Ouest de la MRC d'Avignon qui a un taux de chômage à près de 20% alors que l'actuelle région du Bas-St-Laurent à un taux de 8% de chômage ce qui aurait des conséquences dramatiques pour les chômeurs de l'Ouest de la MRC d'Avignon qui devront effectuer plus d'heurs pour se qualifier au chômage et bénéficieront de moins de semaines de prestations;

Considérant que la perte d'un comté en Gaspésie, c'est la perte d'un poids politique de notre région;

Considérant que ça affaiblit notre région vis-à-vis des villes centres tant du point de vue politique qu'économique;

Considérant que les réalités et spécificités du territoire gaspésien sont différentes de celles du Bas-St-Laurent;

En conséquence,
Il est proposé par Josée-Nancy Pitre
Appuyé de Normand Richard

D'exprimer notre opposition au plan proposé par le directeur général des élections et des référendums du Québec qui abolirait une circonscription en Gaspésie d'une part et d'autre part qui ferait en sorte que l'Ouest de la MRC d'Avignon ferait partie du comté de Matapédia-Métis.

De demander au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les élections et les référendums au Québec afin de conserver le statu quo dans les régions éloignées et d'ajouter lorsque nécessaire, des circonscriptions électorales dans les grands centres où il y aurait une augmentation importante de la population.

D'exiger qu'en région, l'intégrité territoriale d'une MRC soit partie intégrante d'un même comté électoral provincial.

D'acheminer copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, à notre députée du comté de Bonaventure-ministre des Affaires municipales et des Régions, à la CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à la MRC d'Avignon, aux municipalités de la Gaspésie et au Directeur général des Élections et référendums du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Lise Pitre, dir.gén.

Le 7 mai 2008